

ATELIER TRANSITION ÉCOLOGIQUE : « POURQUOI ABORDER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU SEIN DE MON ENTREPRISE ? »

PRÉSENTATION

DATE DE LA REUNION	ORGANISÉE PAR	INTERVENANTES
26.06.2024	Orse Pôles Finance & RSE et Gouvernance & Reporting de durabilité	Robert Bellini , Adjoint au Directeur Adaptation, aménagement et trajectoires bas carbone de l'Ademe ; Atika Ben Maïd , Directrice adjointe de la division Climat et Nature à l'AFD (Agence Française de Développement).

SYNTHÈSE DES INFORMATIONS À RETENIR ET DES DÉBATS

I. Cadres réglementaires et référentiels encadrant l'adaptation

Les Accords de Cancun (COP16) et de Paris (COP21) soulignent l'urgence d'aborder l'adaptation en parallèle avec l'atténuation des effets du changement climatique, en particulier pour réduire la vulnérabilité des pays en développement grâce à des contributions financières des nations industrialisées.

Le deuxième volet des rapports du GIEC met en avant l'identification des cibles les plus exposées aux risques en cas de non-adaptation, comme les villes côtières et les crises économiques, et recommande des solutions d'adaptation basées sur la restauration des écosystèmes et une urbanisation repensée, tout en soulignant le principe de justice sociale.

La Taxonomie européenne identifie l'adaptation comme l'un des six objectifs environnementaux, ce qui concerne 14 macro-secteurs.

Concernant la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), l'adaptation n'est pas incluse dans le plan de transition climatique structuré par les ESRS-E1. Cependant, elle est abordée à travers les normes ESRS E1-2, E1-3 et E1-4, qui prévoient des objectifs, des politiques et des actions spécifiques pouvant constituer un plan d'action en matière d'adaptation.

Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), aligné avec le Plan Climat 2017 et les Accords de Paris, met en place une stratégie intersectorielle sur cinq ans, visant à renforcer la coopération entre les instances nationales et régionales ainsi que les entreprises.

Ainsi, ces cadres normatifs encouragent une approche structurée et systématique pour intégrer l'adaptation dans les processus décisionnels et les stratégies d'entreprise.

II. Présentation de l'Ademe : Adaptation au changement climatique

L'Ademe a traditionnellement adopté une approche prospective pour anticiper les impacts du changement climatique. Cependant, avec l'évolution des technologies et des méthodes de collecte de données, il est maintenant possible d'attribuer plus précisément certains événements climatiques au changement climatique.

L'Ademe rappelle le fait que ce changement climatique représente un coût effectif pour l'économie. En effet, une étude du NBER (National bureau of economic research) a montré que sans le changement climatique, le PIB mondial aurait été d'un tiers plus élevé.

Plan de transition : atténuation et adaptation

Dans un plan de transition, il est crucial de combiner l'atténuation et l'adaptation. Les deux doivent être abordées simultanément en raison des inerties importantes qui existent entre elles, ce qui signifie qu'elles sont complémentaires et que leurs effets se manifestent sur le long terme.

Définitions :

- Atténuation : réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Adaptation : modification des pratiques pour s'ajuster aux changements climatiques déjà en cours et futurs.

Notions de risque, résilience et transformation

Les notions de risque, résilience et transformation sont étroitement liées dans le contexte de l'adaptation au changement climatique. Il est essentiel de comprendre comment gérer les risques, qui est responsable de cette gestion et jusqu'où la résilience peut aller, tant au niveau micro (entreprise) qu'au niveau macro (société).

Pour prévenir et réduire les risques, il existe deux moyens :

- Diminuer l'exposition aux aléas : éloigner les activités des zones à risque
- Diminuer la vulnérabilité : renforcer les systèmes par des assurances ou la diversification des cultures

La gestion des crises climatiques doit se faire avant, pendant et après les événements. Au-delà de la gestion des risques, il est crucial de transformer les activités et les stratégies par anticipation.

La réduction des émissions de GES est une des premières mesures de l'adaptation, qui traite à la fois les causes et les conséquences. L'adaptation n'est pas seulement une protection contre le risque, mais vise aussi à préserver l'économie. La gestion des risques en est un aspect, mais pas le seul.

Question : *Est-ce que la séquence de transfert des risques est incluse comme composante de la diminution des vulnérabilités par l'Ademe ?*

→ Oui, elle est également une composante importante dans la transformation.

Dimensions de l'adaptation

Les trois dimensions essentielles de l'adaptation au changement climatique sont :

- La connaissance des risques physiques climatiques sur l'ensemble de la chaîne de valeur (Amont/aval/in situ)
- La protection des employés et des actifs, l'adaptation des processus et infrastructures, la transformation du modèle d'affaires
- L'impulsion d'une gouvernance, articulée avec l'ensemble des parties prenantes

Question : *Est-il possible de parler d'un plan de transition concernant la question de rester ou non sur un site ?*

→ Oui. Il est important de discuter de ce plan en se posant les questions suivantes : vers quoi ? Où ? Comment ?

Assurance et adaptation

L'assurance joue un rôle important dans l'adaptation au changement climatique en fournissant un filet de sécurité économique et en incitant à la mise en place de mesures de réduction des risques. Les assurances peuvent aider à diminuer la vulnérabilité des entreprises et des individus en offrant des protections contre les risques climatiques.

Les assurances peuvent servir de motivation pour adopter des mesures d'adaptation, en offrant des primes plus basses pour les entreprises qui mettent en œuvre des stratégies de réduction des risques.

Cependant, le secteur de l'assurance n'est pas destiné à pallier les efforts des entreprises, des particuliers ou des Etats en matière d'adaptation.

Risques bruts, nets et résiduels :

- Risques bruts : Les risques initiaux avant toute intervention.
- Risques nets : Les risques restants après avoir mis en place des mesures de réduction.
- Risques résiduels : Les risques qui demeurent après les efforts d'adaptation et de mitigation. Si ces risques deviennent trop importants, il peut devenir difficile de trouver des assurances pour les couvrir.

A propos de l'assurabilité :

Les assureurs pourraient travailler avec les collectivités territoriales et les réassureurs pour établir des conditions de réalisation viables pour l'assurance, notamment dans les zones à haut risque. Plutôt que de se limiter à réparer les dégâts, il pourrait être pertinent de financer des déplacements stratégiques ou d'autres mesures proactives pour éviter les risques climatiques futurs.

Biodiversité et taxonomie

Le troisième volet du sixième rapport du GIEC, publié en avril 2022, met un accent particulier sur l'atténuation du changement climatique et son lien avec la biodiversité, et se concentre sur les leviers d'atténuation. Une approche systémique est nécessaire, c'est pourquoi la taxonomie européenne inclut le principe « Do No Significant Harm » (DNSH) et la CSRD va dans ce sens.

Les consommateurs, de plus en plus conscients, exigent des conditions de réalisation optimales pour les produits et services respectueux de l'environnement.

Adaptation et actions systémiques

L'adaptation au changement climatique nécessite une démarche systémique qui inclut cinq catégories de déclencheurs :

1. L'expérience vécue des risques climatiques
2. L'incitation réglementaire
3. L'adaptation comme démarche globale
4. L'adaptation comme démarche systémique d'analyse des risques
5. La demande des parties prenantes

De plus, une approche systémique apporte des co-bénéfices et alimente une vision plus large et intégrée de l'adaptation. La mobilisation de partenariats public-privé peut être un levier important de transformation (voir slides 21 et 22 du [support de présentation](#)).

Exemple de partenariat public-privé :

- Le projet « Toiles de l'eau » du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois et l'AGUR (Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque) vise à optimiser la gestion de l'eau brute pour le Grand Port Maritime de Dunkerque, à développer des outils de simulation pour la préservation des ressources, et à créer une plateforme partagée pour améliorer la résilience et la gouvernance territoriale face aux changements climatiques.

Intégration dans les politiques publiques

Il est essentiel d'intégrer, de traduire et de contextualiser les conséquences du changement climatique dans toutes les politiques publiques et les projets de transition écologique. Voici quelques exemples d'initiatives concrètes :

- Techniques de rénovation des bâtiments : adoption de méthodes de construction et de rénovation qui réduisent l'empreinte carbone.
- Décarbonation des mobilités et de la logistique : mise en place de systèmes de transport plus écologiques.
- Décarbonation de l'industrie : transition vers des processus industriels moins polluants.
- Urbanisme durable : développement de villes et de zones urbaines qui tiennent compte des impacts environnementaux.

Méthode ACT Adaptation

La [méthode ACT Adaptation](#) permet d'évaluer la maturité d'une entreprise quant à :

- Son analyse des risques climatiques physiques
- Ses capacités et actions d'adaptation

- La gouvernance et la stratégie mises en place

Elle s'appuie sur des référentiels internationaux comme ISO 14090 et 14091, ainsi que sur la taxonomie de l'UE et le cadre de reporting TCFD.

Rappel :

La méthode ACT Adaptation a été créée en complément de la méthode ACT, qui permet d'évaluer les stratégies de décarbonation. Cette méthode, lancée conjointement par l'Ademe et le CDP (Carbon Disclosure Project) en 2015, porte uniquement sur l'atténuation du changement climatique.

Question : *Les solutions fondées sur la nature dans une stratégie d'adaptation incluent-elles uniquement la réparation des dégâts causés par l'entreprise ou prennent-elles en compte un spectre plus large au service de l'intérêt général ?*

- La tendance est à servir un objectif sociétal plus large, même si cela n'est pas toujours formalisé dans les plans d'adaptation. Cependant, ces actions sont souvent comprises dans la CSRD. Par exemple, l'ESRS E1-2 prévoit des cibles d'adaptation, et l'ESRS E1-4 inclut des actions et des politiques liées à l'adaptation.

Les PNACCs

Les Plans nationaux d'adaptation au changement climatique (PNACCs) sont des guides intersectoriels et interministériels, élaborés sur un horizon de 5 ans, et portant sur 20 domaines, dont l'agriculture, l'énergie et l'industrie, ou encore les services de transports. Ces plans sont alignés avec le Plan Climat 2017 et l'Accord de Paris et ont pour objectif de renforcer la coopération entre les instances nationales et régionales, ainsi que les entreprises.

À titre d'exemple, le PNACC-2 prévoit notamment que le ministère de l'Économie et des Finances veille à ce que la capacité d'intervention des entreprises du secteur financier dans le financement de l'adaptation soit augmentée (Action ECO-11).

Le PNACC-3 devrait sortir d'ici à septembre 2024. Celui-ci sera basé sur le scénario de référence de la TRACC et sera composé de politiques plus renforcées.

III. Présentation de l'AFD : Risques financiers climatiques et biodiversité

L'AFD se concentre actuellement sur le reporting ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) en effectuant une analyse de double matérialité pour chaque thème et sous-thème. Un gap analysis est également en cours de préparation. En raison de son rayonnement extra-européen, l'AFD occupe une position délicate. Le reporting EBA (European Banking Authority), conformément au pilier 3 de la réglementation bâloise, est prévu prochainement.

Publication volontaire

L'AFD s'engage à publier son rapport TCFD (Task force on climate-related financial disclosures) et, dès l'année prochaine, son rapport TNFD (Taskforce on nature-related financial disclosures). Le climat et la biodiversité sont au

cœur des activités de l'AFD, comme le démontre la publication de son deuxième rapport TCFD fin de 2023, mettant en évidence les expositions aux risques physiques et de transition.

Définitions :

- Risques physiques : Risques de pertes financières causées par des événements climatiques extrêmes ou par les conséquences d'évolutions graduelles liées au changement climatique.
- Risques de transition : Risques de pertes financières causées par la transition vers une économie bas carbone.

Les réglementations en vigueur vont s'appliquer à certaines parties, augmentant ainsi les risques de pertes financières. Par exemple, l'arrêt de l'exploitation d'un gisement de pétrole en Équateur s'est traduit par un risque souverain dégradé. Toutefois, l'AFD ne se retire pas pour autant. Certes, elle prend en compte des informations extérieures (FMI, Banque mondiale, etc.), mais elle effectue également une analyse qualitative. L'AFD adopte parfois des décisions ayant un impact financier à court terme, mais vise un soutien à long terme dans la transition des pays vers des économies plus vertes.

Question : *Comment répercutez-vous les risques financiers climat sur vos relations avec vos clients ?*

- À l'heure actuelle, les agences de notation n'isolent pas le risque financier climat. Il est difficile de dire que tel ou tel pays a eu une baisse de sa note souveraine à cause du risque climat. Dans notre analyse complète, compte tenu de l'importance de ce sujet, nous avons mis en place une feuille de route multi-département.

Feuille de route (slide 28 du [support de présentation](#))

La feuille de route de l'AFD repose sur quatre piliers, avec une double approche risque & impact :

1. Prise en compte des RFC (risques financiers climatiques) au sein du groupe AFD :

- Développement sur les risques souverains à partir de cette année.
- Mise à jour de la méthodologie pour une meilleure granularité des risques à court, moyen et long terme.

2. Contribution à l'adoption d'outils d'analyse RFC par les partenaires financiers de l'AFD :

- Mandat d'accompagnement des partenaires financiers, tant publics (AFD) que privés (Proparco).
- Collaboration avec les régulateurs et les banques centrales pour diffuser la prise en compte des risques climatiques.

3. Mobilisation des RFC pour le dialogue de politique publique :

- En particulier sur les risques de transition.
- Le département économique de l'AFD, qui fait de la recherche, utilise ces analyses dans l'évaluation des risques pays et dialogue avec les autorités pour les perspectives de risques pour ces États.

4. Contribution aux débats internationaux et à l'élaboration des normes :

- L'AFD fait partie de réseaux de banques publiques de développement et échange de bonnes pratiques.
- Participation aux groupes de travail pour la création des standards TNFD.

Question : *Avez-vous une feuille de route pour TNFD aussi complète et structurée sur le risque financier et biodiversité que celle pour la TCFD ?*

- Oui, nous avons la même feuille de route, et pour chaque pilier, nous intégrons les aspects climat et biodiversité. Nous accompagnons les banques pour intégrer la question de la biodiversité dans leurs analyses de projet. Nous avons un pilotage et un co-pilotage deux fois par an pour suivre les avancées dans chacun des piliers, en regardant climat et nature ensemble. Le département Climat et Nature, anciennement uniquement Climat, inclut maintenant la nature depuis deux ans. Nous visons un double alignement avec l'Accord de Paris et l'accord mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal d'ici 2027, avec plusieurs objectifs comme le zéro perte nette et l'augmentation du financement.

Question : *Est-ce que les analyses et méthodologies sont publiques ?*

- Oui, nos programmes sont en open science et nous publions également des rapports moins techniques pour le public.

Prise en compte des risques dans l'analyse des risques pays

Depuis 2019, l'AFD réalise des analyses des risques climatiques et, à partir de cette année, inclura également l'analyse de la biodiversité. L'approche se déroule en plusieurs étapes :

1. Appréciation de l'exposition du pays aux aléas climatiques (croisement de l'exposition climatique avec la vulnérabilité physique, économique et financière)
2. Analyse qualitative des secteurs concernés
3. Interactions entre le risque physique climatique et les composantes du risque pays
4. Évaluation de la résilience et de l'adaptation au changement climatique

Question : *Vous vous appuyez sur des scénarios NGFS (Network for greening the financial system). Constatez-vous une convergence dans l'utilisation des scénarios ?*

- Un travail publié par l'Institut de la Finance Durable explore cette question : [Rapport sur les trajectoires compatibles avec un scénario 1,5°C](#). Lors de nos dialogues de politique publique, nous utilisons à la fois des scénarios internes et externes. Il est crucial de décrypter ces scénarios pour alimenter les débats et faire avancer les discussions.

Analyses des risques pour les projets non souverains

Niveau projet :

- Tous les projets doivent être entrés dans un outil en ligne de « climate screening ».
- Chaque projet doit intégrer les risques climatiques.
- Les projets doivent proposer des mesures d'adaptation.

Niveau client :

- Toutes les contreparties font l'objet d'une analyse du risque (climatique, financier, etc.) lors de l'instruction et de mises à jour annuelles.
- Un cadre d'analyse et des outils ont été développés et sont progressivement intégrés dans les projets.

Deux outils principaux :

1. Première analyse faite par les agences avec les chefs de projets :
- Utilisation d'un système de feu rouge, vert ou orange pour évaluer les risques physiques.

- Consultation de la base de données AFD pour évaluer comment ces risques sont pris en compte par les contreparties.
2. Questionnaire guidant les équipes dans leurs discussions avec les contreparties :
- Évaluation qualitative du risque et de la mesure de mitigation existante.

L'AFD fournit parfois des prêts ou des lignes de crédit pour accompagner les acteurs dans leur transformation interne. Des formations, accessibles au grand public avec une certaine connaissance financière, sont disponibles sur YouTube sous forme de [Mini-MOOC](#). Il est également essentiel de former l'ensemble des directions régionales, car une grande partie des données provient des équipes sur le terrain.

Répondre aux impératifs de développement des pays tout en accompagnant leur transition

L'AFD a un mandat pour accompagner les pays dans leur transition. L'analyse va au-delà de la simple vulnérabilité. Cependant, les indicateurs d'émissions financées demandés par la CSRD seront forcément impactés. Cette approche dépasse la question de la méthodologie et s'inscrit dans une logique plus large.

L'AFD se concentre sur l'accompagnement de la transition, ce qui implique d'abord une augmentation des émissions. La banque craint, compte tenu de son mandat, de devoir définir des cibles précises, car cela pourrait les éloigner des secteurs difficiles à décarboner. C'est précisément dans ces secteurs qu'ils doivent intervenir pour faciliter la transition. C'est pourquoi le premier reporting comportera beaucoup de narratif pour expliquer cette démarche.

DOCUMENTS À JOINDRE.

Les supports de présentation de la réunion sont disponibles [ici](#).
Le replay est disponible [ici](#).